



Documents à fournir pour introduire une demande d'autorisation de travail dans le cadre d'une dispense (permis unique)

Résident de longue durée dans un autre pays UE après 12 mois d'occupation (Art. 2,35° A.R. 09/06/1999)

1. Le formulaire de demande d'autorisation de travail à durée illimitée pour un travailleur de nationalité étrangère résident de longue durée dans un autre pays UE, après une occupation effective de 12 mois dans une profession en pénurie – Permis unique : complété, signé et daté par le travailleur
2. La photocopie de toutes les pages du passeport en cours de validité du travailleur
3. Si le travailleur séjourne en Belgique, la photocopie du document couvrant son séjour
4. La copie de tous ses permis de travail B ou de tous ses titres de séjour à des fins de travail, obtenus précédemment
5. Si obtenues dans une autre région que la Région de Bruxelles-Capitale, copie des autorisations de travail précédentes
6. La copie des fiches de paie ou décomptes de paie pour la période complète la plus récente couverte par une autorisation de travail
7. La preuve de l'inscription du travailleur et des membres de sa famille auprès d'une mutualité reconnue (voir loi séjour du 15/12/1980)

